



CHÔMAGE EN EUROPE ET COMMERCE MONDIAL

On parle de moins en moins du chômage. La presse française et l'audiovisuel se bornent à égrener discrètement au long des mois des statistiques indiquant qu'il s'aggrave. Les hommes politiques de toutes tendances paraissent considérer que sa persistance à un haut niveau est pour longtemps inéluctable. Au sein de la Communauté économique européenne la situation de la France n'est pas la pire à cet égard : le taux de chômage y est certes supérieur à ce qu'il est en RFA, mais inférieur aux taux anglais, irlandais, néerlandais, belge, portugais et espagnol. Piètre consolation ! Au total la CEE compte actuellement 17 millions de chômeurs, soit un taux moyen de 11,4 %. Situation intolérable, par les souffrances qu'elle engendre, par la perte de croissance qu'elle implique et par les risques politiques qu'elle fait peser sur les démocraties. Ce serait une faute grave et une grande imprudence de s'y accoutumer, fût-ce en l'accommodant d'un coûteux traitement social.

Certes des taux d'intérêt trop élevés et des endettements trop lourds, des capacités d'autofinancement insuffisantes, des réglementations trop rigides du temps de travail et des salaires sont des freins aux créations d'emploi. Mais l'ampleur, la généralité et la persistance du chômage sont dues aussi, et sans doute plus encore, aux conditions dans lesquelles les concurrences extérieures s'exercent en Europe. A quoi on doit remédier.

De nouvelles conditions de concurrence...

Il n'est pas question de mettre en doute les bienfaits potentiels de spécialisations qui permettent de tirer parti au mieux d'avantages naturels et de capacités humaines différant d'une région à l'autre du monde, comme aussi des économies d'échelle ainsi rendues possibles. On ne doit pas méconnaître non plus l'utilité de concurrences internationales, qui aiguissent l'ingéniosité technique, stimulent l'ardeur au travail et obligent à offrir des produits de qualité. Sans elles, routine et laisser-aller enliseraient les économies dans la médiocrité. Mais gardons-nous d'en conclure qu'on puisse, sans de graves dommages pour l'activité économique et le niveau de vie en Europe, laisser son territoire ouvert à toutes les importations de marchandises, d'où qu'elles viennent, quelles que soient les conditions physiques, humaines et techniques de leur production. Car il est des importations qui détruisent massivement des emplois, sans qu'en contrepartie des exportations viennent en compenser les effets.

Moins que jamais l'Europe ne doit demeurer envoûtée par les sirènes d'un libre-échange qui, plus dangereux maintenant qu'autrefois, risque de l'être plus encore dans un avenir proche,

les progrès techniques réalisés depuis une vingtaine d'années ayant modifié profondément les conditions de la concurrence mondiale.

- Le coût des transports maritimes et aériens a été si bien réduit que les distances ne sont plus du tout un frein aux échanges.
- La transmission des informations à travers l'espace planétaire est devenue instantanée et le prix des télécommunications presque négligeable.
- Beaucoup de connaissances techniques nécessaires à la production en masse de biens de consommation d'usage courant se sont banalisées, si bien qu'elles peuvent être assez aisément mises en œuvre en de nombreux pays du monde, même par des entreprises petites.
- De très grandes entreprises, ne se contentant pas de techniques connues, réalisent d'amples recherches pour abaisser les prix de revient ou créer et lancer des produits originaux. Grâce aux brevets qu'elles prennent et à la complexité des savoir-faire qu'elles acquièrent, elles disposent de quasi-monopoles, au moins temporaires. La plupart de ces entreprises, qui ont un rôle croissant dans l'économie mondiale, ont leur siège aux États-Unis ou au Japon, quelques-unes seulement en Europe. Leurs équipes dirigeantes sont souvent formées d'hommes originaires de pays divers, mais l'autorité suprême y est exercée par des nationaux, naturellement sensibles aux intérêts de leur pays lorsqu'ils ont à décider des lieux où faire exécuter des fabrications. Or la création d'entreprises européennes nouvelles de cette dimension est très difficile, tout au moins avec des capitaux privés, car les coûts des recherches, expérimentations et mises au point sont devenus si élevés qu'il faut des capitaux propres considérables pour pouvoir financer ces énormes dépenses préalables et prendre le risque d'échouer dans certains cas.

... chassent les industries hors d'Europe...

Ces quatre facteurs tendent à provoquer de nouvelles localisations industrielles aux dépens de l'Europe, puisqu'en dépit des progrès de l'automatisation les productions pour lesquelles les frais de main-d'œuvre sans haute qualification constituent une part prépondérante des coûts sont encore nombreuses. Une grande distance entre lieux de production et lieux de vente ayant cessé d'être un handicap, il est avantageux de produire dans des pays où les salaires sont extrêmement bas — cinq et parfois dix fois moindres qu'en Europe —, où les charges sociales et fiscales sont très légères et où l'on peut disposer de travailleurs habiles, mais résignés, contraints à l'obéissance par des régimes plus ou moins dictatoriaux.

Dans ces pays-là des techniques inventées et déjà pratiquées ailleurs sont de plus en plus et de mieux en mieux mises en œuvre par des capitalistes locaux pour produire massivement et à bas prix des marchandises destinées moins à leurs marchés nationaux qu'à des pays riches. C'est là aussi que les grandes entreprises innovatrices sont portées à transférer une partie de leurs usines et de leurs sous-traitances, qu'elles peuvent commander et contrôler aisément grâce à la rapidité des voyages et à l'instantanéité des communications. Sinon c'est dans leur propre pays qu'elles sont naturellement portées à les maintenir de préférence ou même à les rapatrier s'il leur apparaît que l'environnement intellectuel et technique d'un pays développé leur est bénéfique.

Ces délocalisations d'industries ont commencé depuis plusieurs décennies ; mais leurs conséquences vont s'aggravant. D'abord parce que les changements affectant la répartition géographique des productions mondiales ne s'accomplissent que graduellement. Parce qu'aussi leurs effets, qui s'étaient trouvés atténués pendant la première moitié des années quarantevingt par la hausse du dollar, sont maintenant accentués par sa forte baisse, qui détériore les capacités concurrentielles de l'Europe non seulement vis-à-vis des États-Unis, mais aussi des pays du Sud-Est asiatique dont les monnaies sont rattachées assez étroitement au dollar. Dans le même temps l'Europe ne peut plus guère espérer compenser des importations accrues en développant ses exportations vers le Tiers Monde, trop fortement endetté, ou vers les pays de l'OPEP, dont le moindre prix du pétrole a fortement amputé les revenus.

A tout cela s'ajoute une menace complémentaire. Les États-Unis, dont la croissance économique des années 1983 à 1985 s'est accompagnée d'énormes déficits de leur balance commerciale et de leur balance des paiements courants, seront contraints d'y remédier. Il est douteux que la baisse du dollar, si ample soit-elle, y puisse suffire avant longtemps. Il est d'autre part à craindre que l'économie américaine entre en récession à la fin de 1987. Pour ces deux raisons l'administration américaine, si libérale que soit la doctrine qu'elle professe, ne pourra probablement pas, ou même ne voudra pas résister aux pressions de toutes sortes qui s'exercent, au Congrès et ailleurs, en faveur de mesures protectionnistes brutales. Or si les nouveaux pays industriels et d'autres aussi voient leurs débouchés américains se restreindre, ils tenteront de faire déferler leurs produits vers l'Europe.

... avec des effets désastreux sur l'emploi

Les effets sur l'emploi d'importations à bas prix, qui sont déjà déplorables, risquent donc de le devenir plus encore. Des entreprises saines seraient acculées à une fermeture brutale. D'autres, qui survivraient provisoirement, verraient leurs parts de marché restreintes, tout en étant obligées d'abaisser leurs prix de vente. Avec des marges bénéficiaires laminées et des possibilités d'autofinancement réduites ou supprimées, elles ne pourraient plus ni renouveler leur matériel, ni innover. Elles seraient, à terme plus ou moins lointain, inéluctablement condamnées.

Des mécanismes plus insidieux sont aussi à prendre en compte. Chacun des pays européens qui constate ou redoute que des importations déséquilibrent sa balance des paiements est conduit, pour y parer, à amenuiser le pouvoir d'achat de ses habitants. Ce faisant il réduit certes ses importations, mais aussi les débouchés offerts à toutes ses activités. Cette politique de restriction de la demande intérieure détériore l'emploi à moins qu'elle réussisse à accroître assez les exportations. Or comme aucune diminution du pouvoir d'achat ne peut être telle qu'elle aligne les revenus européens sur ceux des pays à bas salaires, ni même puisse suffire à compenser la présente baisse du dollar à l'égard des concurrences américaines, c'est principalement chez ses voisins qu'il lui faut chercher à exporter davantage. Ceux-ci devront réagir à leur tour pareillement. Un cercle vicieux européen, de récession, s'instaure.

D'où la nécessité d'une protection douanière

Les États-Unis se sont acharnés depuis plus de trente ans à faire baisser les droits de douane par tous les pays signataires de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), au point que la plupart de ces droits n'ont plus guère d'incidence. Cependant on a admis allègrement qu'un pays, lorsqu'il estime, à tort ou à raison, certaines importations trop dommageables les contingente, soit d'autorité, soit par un accord de limitation, dite volontaire, passé avec le pays exportateur, ou encore qu'il obtienne l'engagement de son concurrent de ne pas abaisser ses prix à l'exportation au-dessous d'un minimum. Un protectionnisme existe donc sous des formes multiples et plus ou moins camouflées.

De telles restrictions au commerce sont nocives à plusieurs titres. Les quantités ou les prix admis à l'importation sont fixés arbitrairement. L'octroi des contingents ou la fixation d'un prix minimum procure aux importateurs une rente injustifiée en leur concédant gratuitement le droit de vendre à un prix supérieur à celui qu'ils auraient pratiqué sans cela. Les profits supplémentaires dont ils bénéficient ainsi leur permettent de devenir, par autofinancement, des concurrents plus dangereux encore. Et l'administration des contingents et le contrôle des prix à l'importation impliquent une bureaucratie nombreuse, qui est constamment tentée de se laisser corrompre, tant sont grands les intérêts privés en jeu.

Contre des concurrences extérieures trop destructrices d'emplois il n'est en fait d'autre parade européenne acceptable que d'accorder ouvertement une protection tarifaire à certaines industries. Et cela sera d'autant plus nécessaire lorsqu'en 1992 tous les obstacles nationaux, très divers, existant encore à la circulation des marchandises entre États membres de la CEE et avec l'extérieur auront été levés. Actuellement ils protègent plus ou moins, tant bien que mal, chaque État contre certaines importations en provenance de pays tiers. Leur disparition rendra indispensable une véritable union douanière — comme l'a voulu le traité de Rome du 25 mars 1957 — qui permette de mener à l'intérieur des frontières d'un marché commun des politiques communautaires, à la fois conjoncturelles et structurelles, qui soient suffisamment autonomes. Le dire est s'attirer les foudres de tous les tenants du libre-échange, y compris ceux qui se voilent la face devant des obstacles dévergondés mis aux importations. Mais il est grand temps de l'affirmer à nouveau⁽¹⁾, en préconisant de recourir exclusivement à des taxes à l'importation, qui sont la seule forme de protectionnisme respectueuse d'un sain fonctionnement des mécanismes de marché.

(1) Les justifications théoriques du protectionnisme ont été exposées, ainsi que les conditions institutionnelles d'un protectionnisme européen, dans : J.-M. Jeanneney. *Pour un nouveau protectionnisme*. Éditions du Seuil 1978. 160 pages (traduit en espagnol et en japonais).

(2) L'industrie et l'agriculture sont les seules activités pouvant véritablement être protégées. Il n'est pas question ici des productions agricoles car la CEE leur accorde déjà une protection efficace grâce à ces droits de douane variables que constituent les « prélèvements ». Protection pleinement justifiée par des considérations à la fois économiques, sociales, écologiques et d'indépendance alimentaire, même si des surplus en résultant posent un grave problème qui doit recevoir une solution.

Les droits de douane pourraient aussi être le cas échéant utilisés à des fins non plus structurelles, mais conjoncturelles, pour protéger l'économie européenne contre les effets d'une baisse excessive des cours du change réel d'une monnaie de l'un de ses partenaires commerciaux. Une surtaxe douanière *ad valorem* uniforme serait appliquée à toutes les importations de marchandises (à l'exception de matières premières non produites en Europe) en provenance de la zone dont la monnaie se serait dépréciée.

Les distorsions de concurrence qui résultent de taux de change effectifs réels aberrants sont le sujet d'un article de Jacques Le Cacheux et François Lecoq à paraître dans le numéro 20 de la revue de l'OFCE en juillet 1987.

Le droit de douane est en effet assimilable à un coût supplémentaire de transport constitué par un impôt prélevé au passage de la frontière du pays importateur, majorant d'autant le prix du bien importé. Il laisse vendeurs et acheteurs libres de fixer comme ils l'entendent les prix et les quantités offertes et demandées. Le supplément de prix imposé à l'acheteur ne tombe pas dans l'escarcelle du producteur ou d'un intermédiaire, mais procure une ressource à un budget public. Enfin le tarif qui fixe le droit frappant chaque catégorie de marchandise ne laisse à l'administration des douanes aucune occasion de favoritisme.

A supposer que la Communauté économique européenne décide de recouvrer sa pleine souveraineté en matière tarifaire et d'en user pour instaurer, majorer ou supprimer des droits de douane à ses frontières, tout en abolissant tout autre entrave à l'importation, de quels principes devrait-elle s'inspirer dans son action ?

Quelles productions protéger ?

Il s'agit de favoriser le développement de structures productives qui correspondent aux aptitudes actuelles et potentielles de la main-d'œuvre européenne. De nombreux travailleurs, quels que soient les efforts de formation, ne pourront accomplir que des tâches relativement simples. A tous ceux ayant de hautes qualifications ou aptes à en acquérir on doit s'efforcer de proposer des emplois leur donnant l'occasion de les faire valoir. Aussi convient-il de protéger des industries⁽²⁾ capables d'offrir toute la variété d'emplois souhaités, que ce soit en chacune d'elles ou globalement.

Le souci de favoriser le maintien ou la naissance en Europe de productions suffisamment variées se justifie aussi parce que l'amélioration de l'emploi sera stimulée si l'augmentation de la demande adressée à un secteur industriel se répercute sur des fournisseurs de celui-ci qui soient européens. Plus l'économie européenne sera complexe, plus la probabilité sera grande qu'un accroissement de revenus et d'activité se propage en elle avec des effets multiplicateurs bienfaisants, tandis qu'une Europe spécialisée dans un petit nombre de productions verrait toute relance interne provoquer un déficit, bientôt insupportable, de sa balance des paiements.

Une telle politique impliquerait une soigneuse étude préalable des productions existantes ou possibles, afin d'évaluer pour chacune d'elles le degré et la durée de protection nécessaires à leur survie, leur développement ou leurs débuts. On recourrait à des droits de douane dont les montants seraient très différents selon les produits, et devraient être dans certains cas permanents, dans d'autres provisoires et dégressifs. Ils auraient pour raison d'être de procurer à des industries anciennes un délai pour remédier à leurs insuffisances et à des industries nouvelles le temps d'acquérir l'expérience qui leur permettra de résister aux vents du large. Des choix seraient à faire. On laisserait sans aucune protection celles qui seraient capables, grâce à leurs techniques, d'affronter les concurrences tant de pays à bas salaires que de pays développés. Et sans protection non plus d'autres qui seraient sacrifiées parce que sans intérêt majeur pour l'économie européenne ou exigeant des droits d'un niveau déraisonnable.

Réponses à des objections

Quatre objections principales seront faites, auxquelles il convient de répondre par avance.

On dira que les consommateurs pâtiraient de devoir payer des prix plus élevés à cause des droits appliqués à l'entrée. L'inconvénient serait mineur si en contrepartie le chômage était fortement réduit. Au reste ces droits étant versés au budget de la Communauté européenne permettraient de réduire à due concurrence — ou de ne pas augmenter — la taxe à la valeur ajoutée qui est affectée à ce budget et qui, incorporée aux prix, est supportée par les consommateurs. De surcroît, si le chômage s'en trouvait, comme nous le croyons, fortement réduit et l'activité accrue, de grands allègements de charges sociales et d'importantes ressources supplémentaires seraient procurés aux finances publiques des États, ce qui leur permettrait de réduire leurs impôts. Alors les habitants de l'Europe seraient gagnants à la fois en tant que travailleurs et en tant que consommateurs.

On invoquera le tort qui serait fait aux pays en voie de développement, exportateurs de produits manufacturés en Europe. En vérité leur intérêt est que l'Europe réussisse, en se rapprochant du plein emploi, à retrouver une croissance qui en fera pour eux un client plus riche qu'aujourd'hui. Un avenir meilleur pour les pays du Tiers Monde ne sera d'ailleurs pas obtenu — contrairement à ce qui est le plus souvent affirmé — par leur intégration plus poussée dans l'économie mondiale, qui accroîtrait leur spécialisation et leur dépendance alimentaire tout en détruisant leurs structures sociales originales, mais par un développement de l'économie de chacun axée davantage sur elle-même. C'est à quoi les pays riches doivent les aider généreusement, par des dons plus que par des prêts, et en ne s'offusquant pas qu'ils maintiennent un protectionnisme déjà largement pratiqué, et le rationalisent.

On objectera le risque que des représailles soient exercées à l'encontre de la Communauté par des pays riches ou pauvres. Des négociations commerciales devraient évidemment être ouvertes. Outre qu'il serait aisé d'y faire valoir que la plupart des plaignants pratiquent eux-mêmes un fort protectionnisme et selon des modalités condamnables, les autorités européennes et leurs diplomates y seraient en position de force, car la Communauté, du fait du haut niveau de vie moyen d'une population de 320 millions d'habitants, continuerait à offrir aux exportateurs de ces pays des débouchés à peu près égaux à ceux procurés par les États-Unis et beaucoup plus importants que ne le fait aucun autre ensemble territorial existant dans le monde⁽³⁾. Au jeu des représailles réciproques l'Europe ne serait pas le plus grand perdant.

On redoutera enfin qu'en l'absence même de représailles d'autres continents protègent pareillement leurs économies — ce qui serait légitime — et qu'il en résulte une stagnation, voire une certaine réduction du commerce mondial. Ce serait oublier que ce commerce doit être considéré non comme une fin en soi, mais comme un moyen, qu'il convient de doser pour le mettre au service de l'emploi des hommes et de la croissance des économies.

L'obstacle véritable à ces propositions protectionnistes est qu'elles sont iconoclastes, car la doctrine du libre-échange a été érigée en dogme. Au XIX^e siècle l'Angleterre, détentrice d'une prépondérance industrielle, s'est efforcée d'imposer un libéralisme commercial conforme à ses intérêts, mais s'est heurtée aux résistances justifiées de l'Allemagne et des États-Unis. Au lendemain de la seconde guerre mondiale les États-Unis, forts de leur grande avance technologique, ont fait de même, mais avec plus de succès en raison de leur puissance politique et parce qu'un monde en croissance rapide et proche du plein emploi pouvait l'admettre sans dommage. Aujourd'hui la logique implacable des faits commande à une Europe aux prises avec un chômage dramatique de ne pas accepter d'être victime d'une idéologie surannée. L'enjeu est vital pour elle et, à travers elle, pour l'économie mondiale.

Jean-Marcel JEANNENEY

⁽²⁾ La place de l'Europe des douze dans le commerce mondial comparée à celles des États-Unis et du Japon est le sujet d'un article de Monique Fouet et alii à paraître dans le numéro 20 de la revue de l'OFCE en juillet 1987.

Faits et chiffres d'actualité

FRANCE

Les prix de détail ont augmenté de 0,5 % en avril, soit 3,4 % sur un an. Au renchérissement du prix des produits pétroliers (+ 2 % en moyenne pour l'essence) sont venus s'ajouter le relèvement trimestriel des loyers (1 à 1,5 %), un reliquat de hausse des prix des automobiles, l'augmentation de ceux du textile-habillement, et les revalorisations des tarifs du tabac (environ 2 % le 30 mars) et des honoraires des spécialistes (+ 7,3 % le 1^{er} avril). L'indice de mai est en revanche favorisé par le repli du prix des carburants et l'évolution des tarifs publics : ceux du téléphone ont baissé de 8 % le 15 mai, alors que ceux de la RATP et de la SNCF banlieue n'augmenteront (de 5 % en moyenne) que le 1^{er} juin et non le 1^{er} mai comme initialement annoncé.

Les effectifs ont été stables au premier trimestre 1987, prolongeant ainsi la tendance des trimestres récents. Les jeunes bénéficiaires d'un stage d'initiation à la vie professionnelle sont désormais inclus dans les effectifs des entreprises, ce qui relativise ce résultat. Dans tous les secteurs la dégradation est manifeste : l'emploi a cessé de progresser dans les entreprises du BTP ; les commerçants de gros et de détail ont depuis la fin de 1986 ralenti leurs embauches dans l'industrie, les suppressions d'emploi se sont accentuées. La stagnation de l'activité en est la cause. La montée du chômage (11,1 % de la population active en mars) en résulte, d'autant que les effets du plan pour l'emploi des jeunes s'atténuent et que son avenir n'est pas défini au-delà de juin 1987.

Le salaire horaire ouvrier a augmenté de 1,1 % au premier trimestre 1987. Cette hausse apparaît plus forte que celles enregistrées au cours des deux derniers trimestres de 1986, et s'explique par la revalorisation du SMIC le 1^{er} mars (+ 2,4 %). Elle reste toutefois modeste au regard des prix (+ 1,2 % sur la même période). En un an (du premier trimestre 1986 au premier trimestre 1987) le salaire horaire a crû de 3,4 %, soit sensiblement au même rythme que l'inflation.

Le déficit du commerce extérieur a atteint 3,6 milliards en avril, après 3,3 en mars, soit 9,8 depuis janvier (cvs). La facture énergétique s'est alourdie en avril (6,2 milliards, contre 5,1 en mars) et dépasse en ce début d'année d'environ un milliard par mois celle du quatrième trimestre 1986. L'excédent agro-alimentaire n'a atteint que 1,8 milliard en avril, en lente érosion depuis la fin 1986 à cause de ventes moindres de céréales. Mais c'est l'industrie qui reste la principale cause

des contre-performances : depuis mars les échanges sont devenus déficitaires (- 1,5 milliard en avril ; - 1,9 en mars). Les ventes d'armes reculent régulièrement depuis le début de l'année. Le déficit de l'industrie civile a atteint 3,1 milliards en avril, un peu moins qu'en mars (4,2 milliards), mais l'aggravation est sensible en tendance : - 2,4 milliards par mois depuis le début 1987, contre - 0,8 par mois au quatrième trimestre 1986 et un équilibre en 1986. Pour autant les livraisons d'Airbus sont restées en moyenne dans la tendance de 1986.

Le produit des privatisations, compte tenu de la vente de la CGE (11 milliards), atteint maintenant 45 milliards de francs (33 pour les opérations de 1987). Sur ce total 60 % proviennent des opérations publiques de vente en bourses françaises, 19 % des ventes à des noyaux stables d'actionnaires, 7 % des ventes aux salariés et 15 % des placements sur les marchés internationaux. Les fortes plus-values enregistrées sur les actions des nouvelles sociétés cotées ont été sensiblement réduites par les baisses des cours ce mois (notamment les chutes de 4 % le 18 mai et de 3 % le 20). Elles s'expliquent par l'évolution financière internationale et l'annonce de résultats ou de perspectives économiques médiocres. C'est dans ce contexte sombre que pourraient se dérouler les autres privatisations (Havas, Société générale, TF1).

ÉTRANGER

Aux États-Unis la prime rate, après être resté stable à 7,5 % depuis août 1986, a été relevé pour la troisième fois en moins de deux mois le 15 mai. Il est maintenant de 8,25 %. Ces mesures procèdent d'une volonté d'enrayer la chute du dollar et de s'opposer aux tensions inflationnistes que celle-ci avive. Les prix à la production ont augmenté de 0,4 % en mars, puis de 0,7 % en avril. Ces mesures risquent de freiner davantage la demande intérieure hors stocks, qui a diminué au premier trimestre. L'augmentation du PNB de 4,3 % en rythme annuel a été due au gonflement des stocks et au commerce extérieur.

En RFA l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,2 % en avril, soit autant qu'en mars et janvier et légèrement plus qu'en février. Ces bons résultats sont en partie imputables à l'appréciation du DM. En

revanche l'activité manufacturière s'est inscrite en retrait au premier trimestre (- 1,9 %). La baisse des commandes d'origine externe s'est accentuée sur ce trimestre (- 2,5 % en volume) alors que les commandes nationales fléchissaient de 1 %. L'incertitude qui pèse sur la reprise des exportations en cours d'année explique les divergences de prévisions de croissance (allant de 1 à 2 % pour le PNB) avancées par les cinq instituts allemands dans leurs diagnostics d'avril.

Au Royaume-Uni les résultats économiques récents nuancent quelque peu l'optimisme ambiant. Le regain d'activité attendu compte tenu des résultats d'enquêtes a été de faible ampleur : la production industrielle s'est accrue de 1,2 % au premier trimestre en données cvs, la production manufacturière a pour sa part diminué de 0,5 %. Les exportations ont diminué de 0,6 % en volume au premier trimestre. L'indice des prix de détail accuse en avril une augmentation de 1,2 %, ce qui porte à 4,2 % le taux d'inflation sur les douze derniers mois. La stabilisation du taux de chômage (10,9 %) et la rapide progression des ventes de détail (+ 3,8 % en volume cvs en avril) sont en revanche des résultats positifs.

En Suède, alors que le rapport annuel publié par l'OCDE en avril soulignait les succès obtenus dans la réduction des déséquilibres, le ministre des Finances a insisté à la mi-mai sur les dangers de l'évolution en cours. L'inflation est encore modérée (0,3 % en avril), mais grâce à la poursuite d'un blocage partiel des prix. L'excédent commercial a diminué au cours des quatre premiers mois de l'année, malgré une réduction de la facture énergétique. La consommation des ménages, qui progresse vivement, est le seul élément moteur de la demande.

En Corée du Sud le PNB s'est accru en volume de 15,6 % entre le premier trimestre 1986 et celui de 1987. La progression du secteur industriel (18,2 %) a été supérieure à celle des services (12,7 %). Cette performance, qui se double d'une faible inflation (1,7 %), est largement tirée par les exportations. L'accroissement du solde commercial a permis de réduire à nouveau la dette extérieure, cependant que les investissements sud-coréens à l'étranger ont fortement progressé en 1980. L'État va accorder de nouveaux crédits aux entreprises locales pour qu'elles produisent des équipements industriels et des pièces détachées qui doivent actuellement être importées.

Rédaction :

Département des diagnostics de l'OFCE

L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) de la Fondation Nationale des Sciences Politiques est chargé, sous la présidence de Jean-Marcel JEANNENEY, d'étudier, en toute indépendance, la conjoncture de l'économie française et son environnement extérieur.

Il publie une revue en janvier, avril, juillet et octobre et une lettre mensuelle le quatrième mercredi du mois, qui portent le même titre « Observations et Diagnostics Économiques » et sont édités par les Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Dans la revue et la lettre les idées émises le sont librement par les économistes de l'OFCE. Elles peuvent s'opposer, le pluralisme des opinions étant un des principes de l'OFCE.

Tarif d'abonnement 1987		Lettre 10 n°/an	Revue 4 n°/an	Revue et Lettre
Les demandes d'abonnement doivent être adressées à : OFCE 69, quai d'Orsay 75007 Paris avec un chèque bancaire ou postal à l'ordre de FNSP-OFCE-Publications	Tarif normal (institutions/entreprises)	140 F	280 F	370 F
	Tarif réduit (particuliers)	70 F	190 F	230 F
	Prix du numéro	15 F	80 F	